

HARCÈLEMENT DISCRIMINATOIRE la ligne 14 complice des agresseurs

La Direction mène ses enquêtes en local pour s'assurer que rien ne lui retombe dessus. Le RRH de la ligne automatique serait-il dans la tourmente ? Après avoir avoir mis au grand jour des faits de racisme, une agent de la ligne 14 dénonce des faits de harcèlement par sa Direction. On n'entend pas sciemment tous les témoins, on ne pose pas les questions appropriées à l'agresseur, tout un art. Un parti pris inacceptable encourageant au racisme qui doit être condamné.

La partialité du responsable des ressources humaines épinglée

A quelques jours de son CET, notre agresseur est en roue libre. Il se permet de mettre le bureau dans lequel travaille notre collègue dans la pénombre, une situation intimidante et un environnement anxieux. Pourtant, il ne la connaît pas. **Vraisemblablement les origines maghrébines de la collègue n'y sont pas étrangères.** « Fait pas ta wesh-wesh ici », « tu es mal éduquée ». Suite aux réactions de l'agent, il fait comprendre qu'il se barre bientôt à la retraite. Tous les témoins ont bien entendu les propos et se disent choqués par les termes employés. Dans son enquête interne, le RRH n'interroge pas l'agresseur sur les propos tenus. **Pire, il précise que l'agresseur a indiqué à plusieurs reprises que les termes n'étaient en aucun cas racistes.** A aucun moment, ni dans la prise de déclaration, ni durant l'enquête l'agresseur n'a exprimé cela. **C'est un mensonge ! Couvrir un individu qui commet des agissements prohibés, c'est être complice.**



Face aux agissements racistes ou sexistes, ne restez pas isolés, SOLIDAIRES RATP vous accompagne

Le syndicat SOLIDAIRES RATP est intervenu auprès de la Direction du Département. L'inspection du travail est intervenue après notre saisine, son rapport de six pages est sans appel. Le harcèlement discriminatoire : « **Tout agissement lié à un motif prohibé, subi par une personne et ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant** ».

Maintenant, il appartient à la Direction de la Ligne 14 de prendre ses responsabilités. Si tel n'est pas le cas, on passera à la vitesse supérieure.

Si vous aussi êtes témoins ou victimes de ce genre d'agissement, ne restez pas seules, SOLIDAIRES est votre outil syndical par excellence.